

DECRET D/2022/ 0492 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION DES INSPECTEURS REGIONAUX
DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi L/2019/027/AN du 07 juin 2019 portant Statut Général des Agents de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance O/2021/01/PRG/CNRD/SGG du 17 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;

Vu le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021 portant structure du Gouvernement de la Transition ;

Vu le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2021/0041/PRG/CNRD/SGG du 25 octobre 2021 portant nomination du ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime ;

Vu le Décret D/2022/0024/PRG/CNRD/SGG du 12 janvier 2022 portant attributions et organisation du ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime ;

Vu le Communiqué N° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :



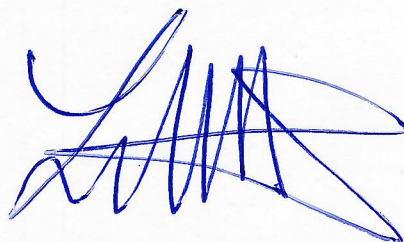
1. **Inspecteur Régional de la Pêche et de l'Economie Maritime de la ville de Conakry : Monsieur Saifoulaye BALDE**, matricule 245370 Z, en service au ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime ;
2. **Inspecteur Régional de la Pêche et de l'Economie Maritime de Boké : Monsieur Jean Faustin CAMARA**, matricule 187415 H, précédemment Directeur Préfectoral par intérim de la Pêche et de l'Economie Maritime de Boké ;
3. **Inspecteur Régional de la Pêche et de l'Economie Maritime de Faranah : Monsieur Mamadi NABE**, matricule 210 315 K, précédemment Chargé des statistiques à l'Observatoire National des Pêches ;
4. **Inspectrice Régionale de la Pêche et de l'Economie Maritime de Kankan : Madame Fatoumata DIANE**, matricule 253 911 K, précédemment Inspectrice de Contrôle Sanitaire à Kankan ;
5. **Inspecteur Régional de la Pêche et de l'Economie Maritime de N'Zérékoré : Monsieur Domou KPAMOU**, matricule 215 596 C, précédemment Directeur Préfectoral de la Pêche et de l'Economie Maritime de Yomou ;
6. **Inspecteur Régional de la Pêche et de l'Economie Maritime de Labé : Monsieur Boubacar N'Diré BALDE**, matricule 262 505 A, précédemment Inspecteur de Contrôle Sanitaire à Labé ;



7. **Inspectrice Régionale de la Pêche et de l'Economie Maritime de Mamou : Madame Nadoua DIARE**, matricule 249 990 Z, précédemment en service à la Directrice Préfectorale de la Pêche et de l'Economie Maritime de Boké.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal officiel de la République.

Conakry, le 13 OCT 2022



Colonel Mamadi DOUMBOUYA